



Bordeaux, le lundi 04 mai 2012

**DÉCLARATION du représentant
de la FNEC-FP-FO
au CHSCTA DU 04 mai 2012**

Monsieur le recteur
Mesdames & Messieurs les membres du CHSCTA

A l'occasion de l'installation du CHSCT Académique la FNEC FP FO souligne déjà la contradiction entre les efforts affichés en terme d'amélioration de la santé au travail et l'allongement des carrières, imposé au détriment de la santé des salariés. Contradiction également avec les suppressions d'emplois qui détériorent les conditions de travail, aggravent le stress et multiplient les risques professionnels, TMS ou psychosociaux.

De même, la mise en concurrence des personnels, le manque de formation initiale et continue, le projet d'évaluation des enseignants et l'évaluation des autres personnels, sont facteurs de tension au travail.

Les suicides qui se produisent hélas dans l'EN montrent qu'il y a urgence quelles que soient les professions exercées, et nous constatons que le nouveau management mis en place va à l'encontre de la santé des agents.

Les enquêtes mettent en évidence une situation inquiétante.

La transformation des CHS en CHSCT ne doit pas être un simple changement de sigle mais une nouvelle donne dans la prise en charge de la santé et la sécurité au travail dans l'Education Nationale.

Nous serons vigilants pour que soit respecté le nombre de réunions des CHSCT, leurs missions et prérogatives, mais aussi pour que l'ensemble des informations soient transmises aux représentants des personnels, pour que le CHSCT puisse être régulièrement consulté sur des réformes ou aménagements qui pourraient porter atteinte à la santé et la sécurité des personnels.

Nous exigeons que des moyens soient donnés aux représentants du personnel pour effectuer leur mission.

La médecine de prévention est en grande difficulté. La visite quinquennale n'est pas respectée. De plus les avis des médecins de prévention ne sont pas toujours suivis d'effets.

La réalisation du DUER ne doit pas être l'occasion d'imposer un travail supplémentaire et formel. Elle doit permettre une véritable appropriation des règles de la santé et la sécurité, de l'identification des risques et de leur prévention; du temps doit être mis à disposition pour participer à cette élaboration.

Il reste énormément à faire pour prévenir les risques et améliorer réellement la santé des agents.

La mise en place des CHSCT et du dialogue social dans notre Ministère ne doit pas être prétexte à ne pas réunir les CHS.

Il nous est déjà annoncé au ministère une amélioration de la prise en compte des risques psycho-sociaux.

La FNEC-FP-FO affirme le contraire avec les suppressions de postes, la mise en place de la mastérisation, des entretiens professionnels, évaluation d'écoles,... avec une paupérisation de la situation sociale qui conduisent à une dégradation de la santé des agents (suicides, démissions, stress, situation de burn out...), Il s'y ajoute les effets néfastes de la loi sur le jour de carence, décision impactant la santé des agents : nombre d'agents se rendront au travail malades. Le « présentisme » aura des conséquences sur leur santé et sur celles de leurs élèves...d'autant que la maladie pourrait avoir été contractée dans le cadre du travail, devant les élèves par exemple. FO demande le retrait de cette mesure.

La FNEC-FP-FORCE OUVRIERE demande que l'on s'attèle à l'application de la législation et en particulier du décret 82-453 modifié.

- Nous demandons que la visite médicale de prévention obligatoire prévue par les articles 22 à 25 du décret 82-453 modifié soit une réalité. Nous réaffirmons que la visite médicale à 50 ans ne saurait se substituer au suivi médical des agents tout au long de leur carrière et nous nous opposons à ce que cela figure dans le PAP.

- Nous demandons que les dispositions soient prises pour que chaque AT/MP fasse l'objet d'une enquête du CHS en conformité avec l'article 53 du décret 82-453 modifié
- Concernant le DUER, la FNEC FP-FO réaffirme que c'est l'employeur qui en a l'exclusive responsabilité. Les chefs d'établissement ne sont pas employeurs et ne peuvent donc pas endosser cette responsabilité qui incombe aux chefs de services (principalement les IA et les recteurs). Si FO est très favorable à la participation des agents à la détermination et à l'évaluation des risques, en revanche les solutions à apporter sont du domaine exclusif de l'employeur, employeur qui a une obligation de résultats.
- Concernant le recrutement de médecins de prévention, FO constate la marge entre les annonces faites et la réalité.
- Concernant les risques psycho sociaux, la FNEC FP FO demande la prise en compte de la dégradation sans précédent des conditions de travail des agents et en particulier les classes surchargées, les services engorgés, les dédoublements de classes impossibles, l'extension des zones de remplacement des TZR, la stagiarisation sur des postes en responsabilité et sans formation, la suppression de filières...L'amélioration de la situation passe par l'arrêt immédiat des contre réformes gouvernementales (projet de décret sur l'évaluation), des entretiens professionnels dévastateurs, des suppressions de postes, la mise en place de la protection fonctionnelle des agents.
- Concernant les TMS et les CMR, la FNEC FP-FO demande que soient inscrites dans tous les PAF des formations à l'hygiène et à la sécurité telles que définies par l'article 6 du décret 82-453 modifié.
- Concernant le fonctionnement des CHSCT, nous demandons que l'obligation d'affichage des membres de CHSCT et en particulier des représentants des personnels soit effective dans chaque service, école ou établissement de l'Académie.